



Recherche de fuite : facturation abusive, quel recours?

Par **sioufouy**, le **29/05/2009** à **18:05**

Bonjour,

Je fais intervenir une entreprise pour la recherche de fuite dans mon appartement en copropriété. L'entreprise a établi un devis d'un montant important car il s'agit un mur encastrée (> 1700€, dont 1330€ HT pour la recherche de fuite), on m'a expliqué qu'il cassé le mur pour rechercher la fuite, ceci justifie le prix.

Le jour d'intervention, finalement pas de mur cassé, le technicien est resté au maximum 2 heures. On m'a quand même facturé 1330€ HT, ce qui correspond à 7 heures de main d'oeuvre. On m'a dit que je dois payer cette somme puisque j'ai déjà signé un devis et il s'agit un prix forfaitaire pour la recherche de fuite, alors que dans les tarifs, c'est bien indiqué que la recherche de fuite est de 190€ HT / heure.

J'ai réglé cette somme mais je pense d'être victime d'une arnaque, quel recours?

Cordialement

Par **ardendu56**, le **29/05/2009** à **23:35**

sioufouy, bonsoir

Vous avez signé le devis, en premier lieu, vérifier sa conformité :

<http://www.batissor.com/wps/portal/Batissor/services/devis?path=/Batissor/Services+Batissor/Devis/List>

En second, contester le prix en RAR (ça ne servira pas à grand chose) ça prouvera que vous refusez le montant.

En trois, contacter la DGCCRF, ils sont spécialisés dans ces arnaques. Tel 39.39.

Bon courage à vous.